

# Différences

mr  
ap

OCTOBRE 1994 - N° 156

EDITO

## FRANÇAIS, SI VOUS SAVIEZ

De Versailles, de Dreux, de Nice, de Pau, de Paris, de Rouen, vous êtes de plus en plus nombreux à nous écrire pour nous relater l'énergie que vous déployez pour tenter de dénouer des situations kafkaïennes. Ces situations, dramatiques, dont vous nous parlez, s'apparentent dans les faits à un «déplacement de population». Et ce sont les lois Pasqua-Balladur qui les autorisent. De qui s'agit-il? De malades expulsés; de personnes contrôlées non pas par ce qu'ils ont fait mais par ce qu'ils sont; de parents intimidés et dissuadés de scolariser leurs enfants; de fonctionnaires zélés de la Poste ou des mairies qui pratiquent la délation de gens en situation irrégulière. Cette réalité se heurte à l'indifférence voire à l'acceptation. «L'Etat de droit s'arrête où commence la raison d'Etat» dit Monsieur Charles Pasqua. C'est au nom de cette raison d'Etat qu'il méprise le droit à la justice. L'expulsion des jeunes de Lyon, Abdelkrim Youbi et Mouloud Madaci, l'affaire de Folembay en sont des exemples frappants. La présomption de culpabilité l'emporte sur la présomption d'innocence. Quels que soient les obstacles, les durcissements et les difficultés rencontrés, le MRAP ne saurait renoncer et accepter que les droits fondamentaux de circuler, de se soigner, de s'exiler soient bafoués. Notre devoir de solidarité s'impose avec force aujourd'hui plus qu'hier. Nous devons aussi prévenir et alerter l'opinion publique anesthésiée par des stratégies de «diabolisation» ainsi que les amalgames explicitement suggérés (insécurité-immigration=terrorisme, Islam=intégrisme) des dangers qu'encourt ainsi l'Etat de droit. Eclairer l'opinion que l'acte I de la pièce qui se joue aujourd'hui contre les droits fondamentaux des immigrés n'est que le prélude de l'acte II où ce sont les libertés de tous qui seront en jeu. Le projet de loi Sécurité et Liberté en est une illustration flagrante. Demain, c'est le droit de manifester qui va être charcuté sur l'autel de la raison d'Etat. C'est la liberté d'aller et venir qui sera mise sous la surveillance des caméras qui fleuriront sur les axes routiers. Notre devoir est de résister, d'agir, mais aussi d'informer. C'est le sens de la campagne que le MRAP mènera sur le thème «Français, si vous saviez» avec une activité centrale le 10 décembre, Journée des Droits de l'Homme. Nous y reviendrons le mois prochain.

Mouloud AOUNIT

## PORTRAITS D'EXILES ALGERIENS «JE VOULAIS CONSTRUIRE LE BONHEUR COLLECTIF»

*Nous avons interrogé deux exilés algériens en France. Une femme, Dalila Meziane, avocate, à laquelle l'OFPPA a refusé l'asile politique tout en reconnaissant les faits rapportés et les dangers qu'elle encourt à retourner en Algérie. Au moment où ce numéro est fabriqué, elle doit être entendue par la Commission de recours. Nous avons également interviewé Arezki Metref, journaliste, co-fondateur avec Tahar Djaout du journal Ruptures. Tahar Djaout a été assassiné le 26 mai 1993. L'histoire de Dalila et d'Arezki et leurs expériences montrent après coup l'invisibilité en France de l'activité des intellectuels algériens qui ont tenté, à l'intérieur du système du parti unique, de lutter pour les libertés. Tous deux vivent dans une précarité administrative et matérielle d'autant plus difficile à assumer qu'ils jouissaient chez eux d'un statut social et symbolique évident.*

Je suis orpheline de père et de mère. Mon père est mort au maquis, ma mère a été tuée par l'OAS. Dans ma famille, c'est-à-dire chez mes oncles, la loi était faite par les mâles. Enfant, je travaillais déjà comme une bête; je faisais jusqu'à vingt pains par jour. Pourtant j'avais des activités culturelles; ce n'était pas toléré alors on me battait, mais mon corps était habitué aux coups et donc je continuais. Et puis ils ont voulu me marier. A douze ans, j'ai quitté le toit familial, je me suis enfuie. C'était la galère, j'étais à la recherche d'un lieu d'accueil auquel je pouvais prétendre en tant que fille de chouhadas (1). J'ai obtenu des hébergements provisoires et puis de manière plus stable dans un centre d'accueil d'enfants de chouhadas à Alger. En 1972 ce centre a fermé ses portes et nous nous sommes retrouvés à la rue. J'ai fait ma première grève de la faim dans l'enceinte du ministère des moudjahidin : je demandais un toit. J'ai été hébergée de 1972 à 1976 par des familles de camarades de classe. Je suivais les cours du lycée Frantz Fanon. A la rentrée de 1977/78, la direction du lycée m'a fait savoir que je devais rejoindre un lycée dans un département où j'aurais un tuteur. Bien que j'avais dix-neuf ans, j'étais toujours considérée comme mineure!

Lire la suite page 4 et 5

### COMMEMORATION DU 17 OCTOBRE

Le MRAP renouvelle cette année ses actions pour la commémoration du 17 octobre 1961. Un rassemblement sur le Pont Saint Michel à Paris est organisé et la pétition lancée l'an dernier à la même époque est relancée à la signature. Vous pouvez vous la procurer dans le numéro de Différences de novembre 1993 ou en vous adressant au siège de l'association.

### SOMMAIRE

Chrono du mois .....	p. 7
Discriminations à l'école .....	p. 7
Portrait d'exilé algérien .....	p. 7
Une si proche Algérie, les actions du MRAP .....	p. 7
Bilan du voyage de l'exposition .....	p. 8
Code de la nationalité et ex-colonies .....	p. 9
Un an après les accords israélo-palestiniens .....	p. 10/11
Massacres coloniaux .....	p. 11
Déclaration du Bureau national .....	p. 12
Hommage à Hubert Lallemant .....	p. 12

# CHRONO DU MOIS

## PRATIQUES DISCRIMINATOIRES A L'EGARD DES ENFANTS

Mouloud Aounit, secrétaire général du MRAP, et Malte Martin, président de la fédération du MRAP de Paris, ont donné une conférence de presse le 15 septembre au siège de l'association. Ils ont présenté les pratiques illégales en cours dans plusieurs mairies de la capitale concernant l'inscription des enfants à l'école. Selon la fédération de Paris qui a mené une enquête, au moins neuf mairies exigent expressément le titre de séjour des parents pour l'inscription des enfants en classes maternelles et élémentaires. Dans le dossier distribué à la presse sont reproduits les formulaires provenant des mairies des 18<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>, 9<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements qui donnent dans la liste des pièces à produire la carte d'identité (pour les Français) ou le titre de séjour (pour les étrangers).

Cette pratique est totalement illégale dans la mesure où l'identité de l'enfant et de ses parents, si elles sont exigibles, ne requiert par un titre de séjour. Le MRAP dénonce cet «apartheid scolaire» et compte bien mener cette affaire à son terme. Un rappel sur l'état du droit en la matière a été présenté; qui indique la gravité du caractère illégal de ces pratiques; il s'agit notamment de la Convention internationale sur les droits de l'enfant signée par la France le 26 janvier 1990 qui détache les droits de l'enfant de la situation juridique de ses parents; du préambule de la constitution qui définit l'obligation de scolarité pour tous les enfants, français et étrangers; de la circulaire du ministère de l'Éducation nationale du 16 juillet 1984 qui rappelle le principe de l'égalité de traitement des enfants étrangers et français après qu'à l'époque des entorses à ce principe aient commencé à se manifester.

Ces pratiques étaient à l'époque marginales; aujourd'hui le climat global favorise leur développement. Il semblerait que sur les 20 mairies d'arrondissement, neuf ont des pratiques ouvertement discriminatoires tandis que d'autres le font de manière orale sans trace écrite.

Le MRAP a écrit à tous les élus afin de leur demander de faire retirer ces formulaires et envisage, si cela n'était pas fait dans les plus brefs délais, des poursuites judiciaires. Malte Martin qui représente le MRAP au sein de la Cellule départementale contre le racisme et la xénophobie présentera ce problème lors de la prochaine réunion et attend vivement la réaction du procureur de la République. Il semble bien qu'il s'agit là d'un test sérieux quant à l'efficacité de ces structures qui, pour le moins, ont pour tâche de faire respecter la loi, en l'occurrence le droit des enfants à fréquenter l'école de la République.

## STOCKHOLM, REFUGE POUR TALISMAN NASRIN

Talisman Nasrin est arrivée le 10 août dans la capitale suédoise après plusieurs semaines de vie clandestine dans son pays, le Bangladesh. Cette gynécologue de 32 ans, devenue écrivain, a fait l'objet d'une condamnation à mort de la part d'un groupuscule intégriste musulman. Elle a provoqué, par ses écrits et ses déclarations, une controverse politico-religieuse sans précédent au Bangladesh. Son arrivée à Stockholm est présentée plus comme un séjour temporaire négocié avec les autorités bangladaïses que comme un exil définitif.

## L'ADMEF GAGNE L'ANNULATION D'UNE EXPULSION

Sur requête du ministère de la Santé, l'expulsion d'une Zaïroise de 36 ans a été suspendue pour raison de santé le 12 août. L'ADMEF (Action pour les droits des malades étrangers en France) avait le 8 août alerté toutes les institutions concernées par le cas de cette femme, mère de deux enfants français. Elle était depuis détenue au centre de rétention de Choisy-le-Roi et sous le coup d'une expulsion prononcée à son égard par le tribunal de grande instance de Paris. L'état de santé de Béa était si grave que le ministre de

la Santé a interpellé le cabinet de Pasqua afin qu'un examen médical approfondi soit effectué. C'est à l'issue de cet examen et de l'action des militants de l'ADMEF que Béa a été assignée à résidence chez elle.

## UNE RUMEUR PERSISTANTE

Selon une Enquête sur le FIS publiée par le *Nouvel Observateur* (du 11 au 17 août), «De nombreux cadres du mouvement (le FIS NDLR) ont bénéficié du droit d'asile, voire de cartes de résident en bonne et due forme. Ils ont pu déployer leur propagande en direction de la communauté algérienne, en particulier chez les harkis où ils ont rencontré un certain succès, à Roubaix, à Châlons-sur-Marne et Lyon. Ils ont été autorisés, pendant des années, à publier des journaux qui faisaient l'éloge de la violence.» Cette information déjà avancée par la presse selon laquelle les autorités françaises ont donné sans parcimonie des titres de séjour aux intégristes tout en refusant presque systématiquement aux personnes menacées par les terroristes se confirme au fil du temps. Trouble et troublant.

## DROIT AU LOGEMENT

«De nouveau, les pouvoirs publics profitent de mois d'août pour expulser trois familles d'un immeuble de la rue des Haies à Paris dans le 20<sup>ème</sup> arrondissement. Le MRAP ne peut qu'élever une protestation contre cette atteinte à l'un des droits les plus imprescriptibles qui est l'assurance d'un toit; droit qui est une fois de plus violé s'agissant de familles défavorisées. Il faut que soit mise une fin à ces pratiques insupportables qui touchent à la dignité de la personne humaine dans l'une des villes les plus riches du monde, capitale des droits de l'homme, ainsi honteusement bafoués.» Communiqué du MRAP du 16 août.

## INQUIETUDE A LA MOSQUEE DE PARIS

Dalil Boubakeur, recteur de la mosquée de Paris exprime, dans une interview accordée au

Monde le 10 août, son inquiétude devant ce qui pourrait conduire à «voir dans tout musulman un terroriste en puissance». A propos de l'atmosphère créée par l'opération «sécurisation» menée par Pasqua, M. Boubakeur a notamment porté l'appréciation suivante : «La France ne vit pas une période d'exception ni, contrairement à ce qui se dit ici et là, une nouvelle guerre d'Algérie, avec son cortège de lois spéciales. Jusqu'à la preuve de sa culpabilité, chaque individu a droit à la même considération que les autres. Les musulmans détenus doivent donc être entendus et les autorités garder leur calme et leur vigilance. Les enjeux sont énormes, mais la paix est à ce prix d'équilibres à maintenir ou à rétablir chaque jour».

## ET A L'EVECHE D'EVREUX

Monseigneur Gaillot s'est rendu à Folembray le 24 août en compagnie d'une délégation de la mosquée de Paris pour apporter son soutien au Dr Larbi Kechat, imam de la mosquée de la rue de Tanger à Paris. L'évêque d'Evreux a qualifié l'imam assigné à résidence avec 25 autres personnes suspectés de lien avec les mouvements islamistes d'«homme de grande tolérance, qui fait l'unanimité. (...) Il n'a jamais manifesté une quelconque sympathie pour le FIS». Les «26 de Folembray» ont décidé de faire appel à Amnesty International.

## PROFANATION DE SEPULTURES

Durant le week end du 20 août une quarantaine de stèles ont été renversées dans le cimetière juif de Fegerstein dans la banlieue de Strasbourg. Aucune inscription ne permet de déterminer les mobiles de la profanation.

## ALGERIE, MENACE SUR LES ECOLES

Plusieurs établissements scolaires ont été détruits entre le 20 et le 23 août. Le GIA -Groupe islamique armé- avait menacé tout étudiant ou enseignant qui reprendrait les cours «d'une

peine dissuasive». La volonté de saborder la rentrée scolaire est passée aux actes laissant les Algériens, tant attachés à l'éducation de leurs enfants, dans un climat de terreur sans précédent. Parmi les écoles qui ont été détruites, un centre de formation professionnelle d'où surveillant, un militant du parti «Ettahadi» (ex-PAGS), a été enlevé et tué par pendaison.

## ALLEMAGNE, VIOLENCES ET ALLIANCE A L'EXTREME DROITE

Quatre policiers ont été condamnés le 22 août par un tribunal de Leipzig pour avoir brutalisé des Vietnamiens. Le principal accusé, âgé de 24 ans, a été condamné à trois ans et neuf mois de prison ferme pour violences corporelles aggravées, extorsion d'aveux et vol aggravé. Ce même jour les deux grands partis d'extrême droite, la DVU de Gerhard Frey et les Républicains de Franz Schönhuber, ont rendu public un communiqué dénonçant l'intention de la CDU (le parti du chancelier Kohl) d'introduire la double nationalité en Allemagne. Selon le ministre allemand de l'Intérieur, la réconciliation avec G. Frey marque «un nouveau glissement» des Républicains, attachés jusque-là à défendre leur «différence» avec les néonazis déclarés, vers l'extrémisme. L'officialisation de la parenté idéologique entre les deux partis qui revendiquent 26000 adhérents pour la DVU et 23000 pour les Républicains semble annoncer une campagne commune lors des prochaines élections législatives qui auront lieu dans quelques semaines.

## EXPULSION DES ALGERIENS DE FOLEMBRAY

Le ministre de l'Intérieur a fait expulser le 30 août vers le Burkina Faso les Algériens assignés à résidence à Folembray soupçonnés d'accointances avec le FIS. Une affaire trouble puis que le détail des charges retenues contre ces expulsés n'était pas connu au jour de leur expulsion. Le MRAP a réagi le 1er sep-

tembre avec un communiqué de presse intitulé : «La fuite en avant dans l'arbitraire». Pour l'association, cette expulsion est grave par rapport aux principes de l'Etat de droit et «la déclaration d'hier soir du Ministre de l'Intérieur : «que cela leur serve de leçon» est particulièrement inquiétante : elle souligne le caractère extensif de l'arbitraire. Nous espérons au contraire que le gouvernement pourra réfléchir aux enchaînements redoutables auxquels cette politique peut mener. Et en tout cas, le MRAP appelle l'attention de l'opinion publique sur cette nouvelle illustration du rapport entre «racisme», «xénophobie», «obsessions sécuritaires» et dégradation des garanties démocratiques et des libertés des citoyens».

## LIBERATION A ALGER DE CINQ RESPONSABLES DU FIS

Cinq dirigeants du FIS ont été libérés par les autorités algériennes le 13 septembre. Trois d'entre eux sont totalement libres tandis que les deux chefs du parti islamiste, Abassi Madani et Ali Belhadj ont été placés en résidence surveillée. La présidence algérienne a fait savoir que ce geste était destiné à «explorer toute possibilité de permettre l'arrêt de la violence et de l'effusion de sang et d'aboutir à la restauration de la sécurité et à la consolidation de la stabilité dans le respect de la légalité». Cette décision est le fruit d'échanges de lettres et de rencontres diverses entre les dirigeants du FIS et le pouvoir algérien. Dans un article intitulé «L'imbroglio franco-algérien», le Monde à le 3 septembre montré que «malgré les démentis officiels, Paris et Alger s'engagent peu à peu dans des tractations avec les islamistes». *Info-Matin* avait, pour sa part, publié le 1er septembre une interview de Hassan Tourabi, un responsable islamiste soudanais qui affirmait avoir été sollicité en vue du rapprochement entre les autorités françaises et les dirigeants du FIS. Il y a un peu plus d'un an, un journal algérien avait inventé cette redoutable question : «L'islamisme est-il soluble

dans le dialogue?». On peut encore la poser tout en espérant que la mesure d'élargissement des islamistes mette rapidement fin à la violence qui a, selon les sources officielles, causé la mort de dix mille personnes.

## COMMISSION INTERNATIONALE ET CONFLIT EN EX-YOUGOSLAVIE

A la suite de la réunion de la commission internationale qui s'est tenue au siège de l'association le 2 septembre, l'un de ses membres, Marie-Noëlle Bornibus nous a fait parvenir un courrier dans lequel elle nous informe de la participation du MRAP de Roanne à un colloque organisé les 2 et 3 juillet par le Mouvement de la Paix à l'Arbresles. Cette rencontre a eu pour originalité de rassembler des antiracistes venus de Macédoine, de Slovaquie, de Croatie, de Serbie. Notre lectrice précise que «nous pourrions contribuer à faire connaître l'exemple de la petite ville de Pakrac, partagée par une frontière. Sa population, à la fois serbe et croate, et comprenant des musulmans, avec 36 % de mariages mixtes, placé sous protection de l'ONU, s'investit dans un projet de développement soutenu par des militants pacifistes de Belgrade et, sur les plans financier et technique, par des ONG des Pays Bas». Elle ajoute que «Le comité de Roanne va s'efforcer de réunir une documentation précise et concrète concernant cette action. Il se tiendra à la disposition des autres comités et de tout adhérent qui pourrait, par ailleurs, mener des actions analogues et souhaiterait des échanges dans ce domaine, dès que la liaison sera bien établie».

## PROCESSUS DE PAIX EN IRLANDE

Avec la trêve annoncée de ses actions militaires, l'Armée républicaine irlandaise a déclaré la paix ouverte le 2 septembre. Cet engagement solennel semble le fruit d'une secrète et longue négociation avec les autorités de Londres. Sinn Féin, la branche politique de l'IRA, a demandé le

retrait de la police d'Ulster des quartiers catholiques d'Irlande du Nord. Le Premier ministre britannique a convenu dans une interview accordée à la BBC que «des progrès avaient été faits: toute une série de signaux semble indiquer que la violence a pris fin pour de bon».

## SADIA AYATA NE VEUT PAS SUBIR L'ARBITRAIRE DANS LE SILENCE

Dans un article publié par *L'humanité* du 8 septembre, Sadia Ayata raconte comment elle a été confrontée à l'arbitraire de la police. Elle y rapporte comment témoin avec sa soeur d'un contrôle de police, et ayant commenté à voix haute le climat instauré par les mesures de Pasqua, elle a été gardée au poste de police du 18<sup>ème</sup> arrondissement de Paris durant six heures. Il se trouve que S. Ayata est journaliste et qu'elle souhaite faire connaître l'expérience qu'elle a vécue et qui lui vaut de comparaître devant la 24<sup>ème</sup> chambre du tribunal correctionnel de Paris le 15 novembre prochain pour outrage à agent. Elle sera défendue par maître Jean-Jacques de Félice et les militants du MRAP seront présents.

## L'ANTISEMITISME CONDAMNE

Sur plainte de M. Yves Krieff, professeur au collège Gérard Philipe, et sur partie civile du MRAP, la 8<sup>ème</sup> Chambre du Tribunal Correctionnel de Marseille a condamné aujourd'hui 15 septembre le nommé Giocacchini à 3 mois de prison avec sursis, 1 franc de dommages et intérêts au MRAP à titre symbolique et 1500 francs de remboursement des frais de procédure pour le MRAP pour violation de la loi contre le racisme. Le condamné avait proféré des insultes envers M Krieff lui déclarant qu'il n'avait pas sa place de professeur au collège et que «comme tous les juifs, il aurait dû finir au crématoire». (Communiqué du MRAP du 15 septembre).

Chérifa B.

# JE VOULAIS CONSTRUIRE LE BONHEUR COLLECTIF

Suite de la page 1

Alors j'ai cherché du travail. Le 13 février 1978, j'ai été embauchée comme secrétaire d'administration au ministère du Tourisme. A cette même époque, je militais déjà. A Bab El Oued, nous avions constitué, au sein de l'organisation des jeunes, un groupe de jeunes filles qui organisait des activités de soutien à la réforme agraire alors en cours d'application. J'ai rapidement été élue secrétaire générale de la section syndicale du siège du ministère du Tourisme en juin 78. C'était le début de tous mes ennuis qui ont fini par me mener là où je suis. Très vite la direction a voulu m'écarter et ils l'ont fait sous prétexte que je portais préjudice à la vie du siège. On m'a parallèlement proposé un certain nombre d'avantages que j'ai refusés. Mes idées et mon engagement les dérangent. Pour me faire craquer, on ne me donnait pas de boulot. Je me présentais quand même au bureau; ça a duré plusieurs mois. On me tenait le discours suivant : une jeune femme ne peut pas être responsable de la section syndicale. Malgré cela, j'ai été élue par les travailleurs du siège pour les représenter au congrès de la corporation qui s'est déroulé en octobre 1978. Mon intervention à ce congrès, qui portait sur les conditions socio-économiques du secteur et aussi sur les atteintes à l'exercice du droit syndical, a été publiée par le journal *El Moudjahid*.

Après cela, la centrale syndicale a demandé mon détachement pour devenir permanente au syndicat. Pendant ce temps, l'administration voulait mettre fin à mon contrat de travail. J'ai de nouveau été suspendue de novembre 78 à septembre 79.

Et j'ai participé à la 1ère conférence nationale des femmes travailleuses; c'était organisé par le syndicat et l'organisation des femmes. C'était en 1978. La centrale syndicale a fait pression en ma faveur; et j'ai fini par être détachée en tant que secrétaire fédérale de la fédération nationale des travailleurs de l'alimentation, du commerce et du tourisme.

Deux secrétaires fédéraux qui menaient l'attaque contre moi et contre d'autres syndicalistes ont refusé de siéger au sein du comité fédéral du fait que je n'étais pas au FLN. J'ai été agressée notamment physiquement dans l'enceinte du syndicat. J'ai eu la jambe cassée. Puis la commission exécutive de la Fédération a voulu m'exclure du syndicat. J'ai écrit une lettre ouverte que j'ai notamment envoyée au président de la République. Comme j'avais eu beaucoup d'activités, en particulier contre le code de la famille et qu'à ce moment-là la chasse aux sorcières contre les responsables des organisations de masse qui n'étaient pas au FLN était ouverte, j'ai

effectivement été exclue. Le jour où cette décision a été prononcée, j'organisais un séminaire de formation pour les cadres syndicaux.

## J'AI SUBI AVANT LE FIS LE MEPRIS DES FEMMES

J'ai beaucoup souffert, c'est un fait. Je voulais passionnément contribuer à construire le bonheur collectif. Travailler à une société juste et moderne parce que j'ai toujours considéré que si on voulait changer la société, il fallait changer les choses au quotidien. Quand j'ai été exclue, j'ai compris que désormais il fallait que je ne compte que sur moi-même. J'ai réussi, à force d'acharnement, à réintégrer mon poste de travail. J'ai mis un bémol à mon activité syndicale. J'ai appris à ce moment-là que les enfants de chouhadas pouvaient, sans le bac, accéder à l'université à l'issue d'un examen spécial. Je l'ai passé. Je me suis lancée un défi. Je travaillais la journée et le soir je suivais les cours à la faculté. J'avais un salaire minable et j'ai failli être expulsée de l'appartement que j'avais fini par obtenir parce que j'avais du mal à payer mon loyer. Je suivais les cours pour obtenir une licence de droit et je l'ai obtenue.

Les succès du FIS n'ont pas été une surprise pour moi, parce que en tant que femme, j'ai subi l'autoritarisme masculin et le mépris des femmes. Les agissements d'une partie du FLN c'était déjà de l'intégrisme avant que ça ne se formalise dans un nouveau parti. Il y avait déjà eu des violences dans le passé. Les intégristes ont tué un étudiant à la cité universitaire en 1984. Au moment où le FLN a suspendu, exclu, réprimé les progressistes, il a poussé en avant l'émergence des intégristes.

Le 26 septembre 84 j'ai moi-même été arrêtée par la police. Ca s'est passé dans les conditions suivantes. Le comité des femmes d'Alger s'appretait à organiser ce jour-là une manifestation de solidarité avec les victimes de Sabra et Chatila au Liban. La veille à 9 heures du soir, le responsable du FLN de l'époque, M. Messaadia, nous fait savoir que la manifestation était interdite. Nous avons décidé de la maintenir. La manifestation a été dispersée par la police et j'ai été arrêtée avec deux autres personnes. On m'a emmenée au Commissariat où on m'a gardée jusqu'au soir. J'ai été soumise à un interrogatoire. Et le gradé qui m'a interrogé a commencé par me demander ce que faisait mon père. J'ai eu un fou rire qui a duré quelques minutes et j'ai fini par lui répondre que j'avais honte de lui dire ce que faisait mon père, qu'il était mort au maquis.

Je militais effectivement d'une manière constante parce que je n'avais rien à perdre.

Et puis c'était une façon d'être fidèle à la mémoire de mes parents qui sont morts pour l'indépendance de l'Algérie. Depuis que j'ai ouvert les yeux, je n'ai pas cessé de me battre. J'ai adhéré au PAGS(2) en 1976. J'avais découvert un milieu où les gens pensaient un certain nombre de choses comme moi et luttait pour une société plus juste. Mon parti était clandestin.

Je n'ai pas été surprise par l'implantation du FIS mais je ne m'attendais pas à ce que l'armée algérienne, censée être une armée populaire, tire, tue et torture des enfants, comme elle l'a fait en 1988 et après. J'ai compris à ce moment-là qu'on n'allait plus pouvoir militer dans les structures officielles, alors je me suis vraiment occupée de ma vie professionnelle. Je me suis inscrite au barreau des avocats de Tizi Ouzou. J'ai fait un stage dans un cabinet privé à Boudouaou. Nous avons ouvert un cabinet avec une consœur d'octobre 91 à juin 92 à Bouira, une petite ville à 150 kms d'Alger. Bouira est devenue un fief islamiste connu pour le maquis du djebel Z'barbar. Puis je suis revenue à Alger où j'ai aménagé une partie de mon appartement en cabinet. Je me suis surtout occupée de femmes et de jeunes.

## LA VEUVE ET L'ORPHELIN

J'ai eu une cliente dont les frères l'ont obligée à quitter le lycée et à se marier bien que son père était de son côté. Elle a cédé. Elle a eu peur que ses frères et son père s'entre-tuent par sa faute. Elle a eu deux enfants avec cet homme, lequel est parti se battre en Afghanistan. Nous avons porté plainte pour abandon de famille. J'ai plaidé en audience publique au tribunal de Boudouaou. Le jugement pénal l'a condamné à 2 ans de prison. Une autre de mes clientes était allée porter plainte au commissariat contre son mari qui la battait. Le commissaire lui-même lui a dit : «et alors, moi aussi je bats ma femme quand elle le mérite, patientez et ça ira mieux». A cette époque, de fin 90 à début 92, j'assurais également une émission de radio hebdomadaire durant laquelle je donnais des conseils juridiques aux femmes. Je ne pouvais pas supporter l'insupportable. Alors quand les intégristes se sont implantés dans ma cité, vous imaginez bien que j'étais connue pour mes activités professionnelles et politiques.

Ca a commencé par de toutes petites agressions dont on ne tient pas compte : boîte aux lettres cassée, insultes proférées par des groupes d'hommes qui se tenaient en bas de chez moi. Ensuite il y a eu les menaces par téléphone : la personne au bout du fil récitait des versets du Coran qui traitent de la mort. J'ai changé six fois de numéro de téléphone en quelques mois. Et puis, ils s'en sont pris à

mes clients; ils faisaient dire que c'était inadmissible qu'une femme soit avocate, qu'elle reçoive des hommes et des femmes dans son cabinet. C'était incroyable. Ils ont saccagé la voiture d'une cliente, ils dégonflaient quasi-systématiquement les pneus des voitures de mes clientes. Ca commençait à devenir difficile à vivre. Mais j'ai continué sans rien changer à mes habitudes... Un jour ils ont placardé une affiche avec mon nom et ils ont inscrit : vous serez abattue. Signé : FIS. J'ai voulu porter plainte contre X. La police a refusé de l'enregistrer; ils ont dit que des plaintes comme celles-ci ils en avaient trop pour les enregistrer. Une autre fois, c'était le 17 septembre 1992, je suis descendue récupérer un courrier. En bas de mon immeuble, dans le coin le plus obscur, il y avait un groupe d'hommes qui m'ont passé à tabac. J'ai eu 45 jours d'incapacité de travail. J'ai reconnu l'un d'entre eux : c'était un voisin. J'ai porté plainte. Cette fois-ci, il y a eu instruction. Mais le type avait des complicités au commissariat. Ce type a quand même été arrêté, il a été présenté à la justice et il a été libéré par un juge d'instruction intégriste.

## AU NOM DE L'HONNEUR

Alors, j'ai vraiment commencé à avoir peur. Je me rendais compte que je ne pouvais plus faire confiance à personne. Ce type que je connaissais et qui m'a frappée agissait à la fois par vengeance sur une femme qui, à ses yeux, avait socialement réussi et par conviction intégriste. Il a dit : cette femme casse l'honneur de l'immeuble en s'adonnant à cette profession. Pour lui, mon cabinet était un endroit de mauvaises moeurs. Il considérait comme relevant de son devoir de musulman dans un pays où l'Islam est religion d'Etat de ne pas accepter qu'une femme célibataire et indépendante habite à proximité et qu'il était encore de son devoir de me corriger et de m'imposer sa façon de vivre. Les services de police étaient eux-mêmes paralysés par deux phénomènes : d'une part les complicités dont les intégristes disposaient; d'autre part la méfiance qu'ils avaient à l'égard des gens puisqu'ils étaient eux-mêmes victimes du terrorisme intégriste.

Je suis venue en France en novembre 92 pour respirer un peu et puiser de nouvelles forces. Je suis restée trois mois et puis je suis retournée en Algérie dans l'intention de reprendre le cours de ma vie professionnelle et de ma vie tout court. J'ai relancé ma plainte contre mon agresseur parce que c'était la seule manière pour moi de me sentir à nouveau en sécurité. Cette plainte a abouti à sa condamnation pour le tribunal d'El Harrach dans la proche banlieue d'Alger. Mais il a été libéré en appel par la cour d'Alger. Les menaces ont repris encore et encore. Ils sont allés jusqu'à me couper le gaz et l'électricité, ils m'ont envoyé un linceul et j'en passe. Les locaux du tribunal où cet homme avait été condamné ont subi un attentat et son président a été gravement blessé. Dans le même temps, la situation s'était beaucoup dégradée. Il y a eu des attentats dans mon quartier. Une bombe a tué trois policiers; j'étais à 5 mètres.

Je ne sais pas si j'étais visée. Mais je me souviens que c'était le mois du ramadan et que nous étions à une heure de la rupture du jeûne. Ces malheureux hommes avaient acheté des pains que j'ai ramassés maculés de sang. Un journaliste de la télévision qui habitait le quartier a aussi été tué et combien d'autres citoyens anonymes. Enfin, mon immeuble a été déserté par toutes les personnes qui craignaient pour leur vie, notamment Omar Belhouchet, directeur du journal *El Watan*, qui a échappé à un attentat un peu plus tard. Là, j'ai compris que les services de sécurité de l'Etat ne pouvaient pas ou ne voulaient pas assurer notre sécurité.

Alors je suis revenue en France. Et depuis c'est une autre galère. Je suis bloquée. L'ordre des avocats refuse de m'accorder le droit d'exercer mon métier d'avocate bien qu'une convention reconnaisse la réciprocité de l'exercice de la fonction entre avocats français et algériens. La procédure judiciaire est en cours. D'autre part, j'ai fait une demande d'asile, et j'ai été déboutée par l'OFPPA qui reconnaît pourtant les faits, et mes craintes aussi fondées et sincères soient-elles ne peuvent selon cet organisme rentrer dans le champ d'application de la Convention de Genève parce qu'il considère que les agissements des intégristes ne sont ni encouragés ni volontairement tolérés par les autorités algériennes. Je ne suis pas d'accord. Je considère pour ma part qu'en tant que femme la promulgation du code de la famille en 1984 est une concession des autorités algériennes aux intégristes religieux. S'il ne fallait s'en tenir qu'à cette mesure législative, il faudrait bien admettre que ma vie est régie par ce statut qui fait de moi un être vulnérable. Et ce sont bien les autorités légales de mon pays qui l'ont promulgué.

Pour être encore plus concrète, je voudrais donner un exemple en rappelant une jurisprudence officielle en matière de condition de la femme. Il s'agit d'une fatwa (décret religieux toujours en vigueur) du 18 décembre 1989 du cheikh Hamani alors président du Conseil supérieur islamique, une structure officielle sous tutelle du ministère des Affaires religieuses qui dit ceci : «Il n'est pas licite pour une femme d'épouser un infidèle parce que le mari a autorité sur la femme et que de ce fait les enfants le suivent parmi les infidèles. Il y a apostat». Ceci est conforme à l'article 31 du code de la famille qui stipule : «Une musulmane ne peut épouser un non musulman». La «minorité» éternelle de la femme est encore plus claire dans l'article 39 selon lequel «L'épouse est tenue d'obéir à son mari et de lui accorder des égards en sa qualité de chef de famille et respecter les parents de son mari et ses proches».

(1) Terme arabe pour désigner les combattants morts durant la guerre d'indépendance

(2) Parti de l'Avant-Garde Socialiste : c'est le nom que prend le Parti communiste algérien en 1964

Propos recueillis par **Chérifa Benabdessadok**

## POESIE ALGERIENNE PAR NOS LECTEURS

Deux de nos lecteurs nous ont signalé la publication de deux livres : Le poète comme boxeur, Kateb Yacine, Le Seuil, 1994 et une Anthologie poétique algérienne, par Farida Ait Ferroukh et Nabile Farès, aux éditions Le Dé Bleu/ Le Noroît.

A propos du texte de Kateb, Jean-Luc Lamouille écrit notamment : «Kateb l'africain nous parle, et lui qui avait coutume de dire que l'écrivain doit se méfier de n'importe quel pouvoir doit bien rire en constatant à quel point les pouvoirs se méfient de lui de côté de la Méditerranée (...) Ce recueil libère une parole qui souleva depuis 1965 les contradictions fondamentales de l'Algérie en gestation. Etant donnée la crise que traverse ce pays, il était grand temps que cet auteur soit revisité.»

Le surtitre du recueil de poésie est : Effraction, la poésie du tiroir; à ce propos, Michel Ménassé du comité local d'Annecy, précise : «Nabile Farès, membre du Parlement international des Ecrivains, et la poétesse Farida Ait Ferroukh, tous deux universitaires, réunissent des textes inédits de douze poètes algériens contemporains, quasiment inconnus en France, sous le titre Effraction - La poésie du tiroir. Cette anthologie co-produite par le Dé Bleu et l'éditeur québécois Le Noroît est dédiée à la mémoire du poète assassiné Tahar Djaout et rend hommage à un autre grand disparu, Kateb Yacine : «ni père, ni mythe, ni maître, mais un ami, une écoute, un recours...». Dans le contexte actuel d'une guerre civile où le sang est répandu en moins de temps qu'il n'est nécessaire à l'encre pour sécher, les nouveaux inquisiteurs de l'Algérie d'aujourd'hui s'en prennent à tout ce qui pense en dehors des tables coraniques verrouillées par les tenants d'un Islam dévoyé. Ces nouveaux «fous de Dieu» - dévots fossoyeurs, génèrent au nom d'une justice divine mille et une nuits de longs couteaux...». «Nous retiendrons également, ajoute-t-il, le courage et la détermination des éditeurs, en particulier le mérite du poète Louis Dubost qui anime Le Dé Bleu depuis vingt ans, avec deux cents recueils publiés. A son catalogue figurent quelques belles voix du Maghreb : Rabah Belamri, Saïd Mohamed, Amina Saïd etc. Ce courage-là est aujourd'hui politique, et il faut le soutenir en s'abonnant aux éditions du Dé Bleu® pour contribuer à la poursuite de leur belle aventure».

\*Prix de l'abonnement pour 4 recueils : 200 francs. Adresse du Dé Bleu : Chaille-sous-les-Ormeaux, 85310

# «JE SUIS ENCORE DANS UN ÉTAT SECOND»

*Arezki Metref a quarante deux ans. Il est journaliste depuis plus de vingt ans.*

*Cet homme était heureux dans son pays : une carrière professionnelle passionnante, un naturel plutôt optimiste, une activité littéraire valorisante.*

*Ami et associé de Tahar Djaout, écrivain et journaliste assassiné,*

*A. Metref s'est réfugié en France depuis plus d'un an. Il raconte dans quelles circonstances il a quitté son pays.*

En 1989, lorsque s'est réalisée ce que l'on a appelé la libéralisation de la presse, de nombreux journaux indépendants se sont créés. Nous étions une bande de copains à travailler dans ces nouveaux journaux ou dans les anciens. Et puis, nous avons ressenti le besoin de faire un autre journal. Notre idée consistait à créer un hebdo qui ait en plus du professionnalisme trois caractéristiques : une bonne facture littéraire, de l'information de première main et de la réflexion de haut niveau.

Nous avons longtemps cogité, hésité aussi et puis en bout de course nous avons été trois à créer *Ruptures* : Tahar Djaout, Abdelkrim Djaad et moi-même. Le premier numéro est paru le 16 janvier 1993. Nous avions une équipe d'une dizaine de journalistes et nous avons fabriqué avec le dévouement de tous trente deux pages par semaine. Nous avons édité quelques numéros retentissants, le journal marchait bien, il était très commenté. Nous avons voulu nous attaquer à quelques tabous comme le nationalisme ou la redoutable question de la personnalité algérienne. Nous avons développé l'idée que l'arabisme comme unique composante de l'identité algérienne était un pur fantasme politique et que comme tous les peuples du monde la permanence de l'histoire de l'Algérie résidait dans sa quête difficile de la démocratie, de l'acceptation de la différence et du bonheur.

Le 26 mai 93 Tahar Djaout était assassiné en bas de chez lui; nous en étions au 22<sup>ème</sup> numéro. Jusque-là, nous recevions de manière permanente un courrier hostile et insultant qui nous traitait de «vendus» et qui répétait les excommunications que nous avions l'habitude de recevoir individuellement au sein des rédactions dans lesquelles nous travaillions auparavant. Il y avait surtout les coups de fil menaçants, angoissants, mais avant que le meurtre ne touche votre ami le plus proche ou votre voisin, on se dit que ça n'arrive qu'aux autres.

Et puis c'est arrivé à Tahar. C'était incompréhensible. Ce type était la non-violence faite homme. Tahar n'était pas que journaliste, il était aussi écrivain, il montait, il était de plus en plus connu. Il avait toujours défendu des positions courageuses, avant et en dehors de notre journal. Depuis sa mort, je suis obsédé par une question qui hante mon sommeil. Je me demande ce que Tahar a pensé lorsqu'il a vu ses meurtriers s'apprêtant à

tirer sur lui. Je me pose cette question à laquelle je n'aurai jamais de réponse parce que Tahar était d'une nature tellement conciliante, tellement confiante dans ses semblables qu'il ne pouvait même pas penser que l'on pouvait le tuer. Preuve en est que lui avait gardé intactes toutes ses habitudes d'aller et de venir alors que nous étions un certain nombre à avoir commencé à prendre quelques précautions.

## JE NE SUIS PAS ICI PAR CHOIX

Nous avons continué tant bien que mal à faire le journal. Ça a duré pour moi jusqu'au mois de juillet. Des copains sont restés. J'étais au quotidien davantage préoccupé par ma sécurité que par mon boulot, je ne pouvais plus tenir. Mon but immédiat en arrivant en France était de respirer un peu à l'air libre. A ce moment, les violences contre les journalistes et les intellectuels se sont multipliées. Alors j'ai renoncé momentanément à rentrer. Là-bas, le journal avait des difficultés institutionnelles avec les diffuseurs notamment qui refusaient de donner les ristournes financières, qui ne produisaient pas les bilans des ventes, et avec l'imprimeur qui, lui, exigeait d'être payé rubis sur ongle. Il faut dire que ces difficultés étaient partagées par une partie de la presse indépendante. Le journal a disparu deux mois plus tard.

Une fois ici il me fallait résoudre des problèmes bien concrets : se loger, subvenir à ses besoins...J'ai pu survivre grâce à des amis. Je connais bien la France; j'y ai fait dans le passé des séjours fréquents, et parfois de longs séjours. Jamais je n'ai pensé m'y installer alors que j'en avais la possibilité. Les gens de mon âge ont été élevés dans le patriotisme, une espèce de responsabilité sentimentale. Du point de vue professionnel et personnel, je peux dire que j'ai eu une vie heureuse en Algérie. J'ai commencé à faire du journalisme très tôt. J'ai vécu depuis l'âge de 5 ans à Alger. Alger est pour moi la ville la plus belle au monde; même si elle est sale, même si ses rues sont étroites; c'est ma ville. A partir du «printemps berbère» de 1980, ma vie professionnelle s'est beaucoup enrichie. C'était un tournant sur le plan de la lutte pour la liberté d'expression; on a écrit et dit des choses que l'on ne pouvait pas faire auparavant. Cette décennie des années 80 a été l'expression d'une charnière ou d'une frontière. Entre plusieurs façons d'être. Nous

étions dans un pays qui faisait sa mue, qui jetait les vieilles peaux qu'on lui avait collées sur le dos. Pour nous, c'était aussi l'apprentissage d'une nouvelle manière de faire du journalisme. Le concept même de lectorat est né à la fin des années 80. Aujourd'hui, en plus des problèmes matériels, ce qui me pèse le plus c'est l'inactivité. J'ai toujours eu des journées bien pleines. C'est comme si j'avais pris une retraite anticipée de deux décennies. J'ai toujours exercé des responsabilités, j'ai organisé des rédactions, monté des équipes, j'ai développé des relations humaines et professionnelles très riches. J'ai toujours conservé une activité syndicale. J'ai cultivé des relations privilégiées avec le monde de l'université et de la recherche. Et je suis un grand lecteur. Aujourd'hui, je me lève le matin, et parfois je ne sais pas quoi faire. J'ai essayé de meubler mon temps. J'ai eu la chance de rencontrer quelqu'un qui m'a permis de commencer à collaborer au journal Politis. Ça me permet d'écrire et de réfléchir un peu.

## NOUS ÉTIIONS À L'ÉCOUTE DES GENS MAIS

Depuis que je suis France, je découvre concrètement, bien que sans grande surprise, la déshumanisation de la vie sociale : être performant, voilà le maître mot qui engage à une course effrénée contre le temps. Et je m'aperçois que dans Paris les gens vivent dans une grande solitude; bien qu'on rencontre beaucoup de gens on est finalement très seul. Tout est programmé, il n'y a pas de temps pour la gratuité. Sur un autre plan, Paris c'est magnifique pour satisfaire sa curiosité intellectuelle. Et quelle aubaine pour les journalistes qui disposent de ce qui nous manquait le plus en Algérie : les moyens documentaires.

On présente souvent la presse algérienne comme murée dans sa langue de bois. Ce n'est pas faux mais ce n'est pas que vrai. Beaucoup de journalistes n'ont pas cessé de lutter. Et ces luttes portaient des problèmes réels et y revenaient. Quand on se bat pour un article ou pour un sujet, on se bat aussi sur une réalité insatisfaisante. En, octobre 88, les journalistes se sont réunis, illégalement, pour demander la libération des détenus politiques et l'arrêt de la torture. La libéralisation de la presse a été comme la consécration de leur combat bien qu'elle ait été acquise en dernier ressort par les jeunes de quartier.

Je ne suis pas d'accord avec ceux qui nous désignent comme des personnes coupées du peuple et de la réalité. En ce qui me concerne, j'ai toujours vécu dans un quartier populaire. Si ton quartier, tes voisins c'est aussi ton pays, j'ai toujours vécu en Algérie avec des Algériens. Mais, peut-être que ce que l'on appelle l'élite, est-elle passée à côté de quelque chose d'essentiel. Nous avons peut-être trop souvent ou trop longtemps accepté de fonctionner sur les valeurs du consensus imposé, c'est-à-dire en gros le nationalisme. Mais nous avons toujours été à l'écoute des gens et nous n'avons pas cessé de l'écrire.

## N'AVIONS PEUT-ÊTRE PAS LES MÊMES RÊVES

Ce qui est probable aussi c'est que nos rêves n'étaient pas les mêmes. Nous voulions une Algérie plurielle dans laquelle chacun aurait pu vivre selon ses choix. Faut-il nous dénier notre qualité d'Algériens parce que nous n'avions pas les mêmes rêves que d'autres? Je ne suis pas ici par choix mais parce que les circonstances me l'ont imposé. A défaut de textes juridiques qui statuent collectivement sur notre cas, nous en sommes réduits à rechercher des solutions individuelles extrêmement précaires. Les quêtes individuelles vont de la demande d'asile politique jusqu'à la prolongation du visa touristique. Beaucoup d'associations, je l'ai constaté, sont sensibles à notre drame et elles cherchent à obtenir un statut juridique pour nous. Elles savent que nous n'avons pas volontairement quitté l'Algérie; il faut qu'elles sachent aussi que nous avons des problèmes matériels graves. Il nous faut survivre. Faire pression sur le plan administratif et juridique c'est important, mais lorsque je vais acheter ma carte orange, je ne peux pas la payer avec une déclaration d'un mouvement associatif. Je sais que la société française est en crise mais notre réalité fait partie de votre monde.

Désormais plus rien ne sera comme avant. L'islamisme est une donnée fondamentale de la société algérienne. C'est bien là que réside le drame : on ne peut rien faire avec les islamistes mais on ne peut rien faire sans eux. On peut dire aussi que ce sont les tergiversations et la confusion du pouvoir qui ont fait émerger l'islamisme comme une donnée incontournable. Le premier choc est venu de la manifestation du FIS en 91; j'ai été frappé par le potentiel de violence que recelait cette manifestation. Et puis, il y a eu l'assassinat de Boudiaf. Et peu à peu, la mort violente a commencé à se banaliser. On n'avait pas le temps de récupérer après l'assassinat de l'un de nos amis, qu'un autre y passait à son tour. Il faut bien constater que dans un passé tout récent, et cela continue d'ailleurs, à chaque fois que le pouvoir a voulu entamer le dialogue avec les islamistes, cela s'est soldé par une recrudescence des attentats.

Je vis encore tout cela dans un état second. Comme disait Mouloud Feraoun, c'est une parenthèse, je ne sais comment elle va se refermer mais je sais qu'elle ne changera pas le sens de la phrase.

*Propos recueillis par  
Chérifa Benabdessadok*

# UNE SI PROCHE ALGERIE...

«Ils». Tout le monde en Algérie dit «ils» en parlant de ceux du FIS. Ils, à la fois sauterelles, variole et typhus, cancer et lèpre, peste et sida des esprits. «Ils», endémie surgie des confins de la misère et du désarroi et qui s'enkyste dans les fatalités et les ignorances du pays». (...) Une définition poignante et criante de vérité que j'ai extraite du roman de Malika Mokdeddém *L'interdite*. Une juste définition du populisme et de du nationalisme crétin qui se sont emparés avec une terrifiante violence de l'Algérie d'aujourd'hui.

Pas une semaine ne passe désormais sans son cortège de crimes, d'attentats auxquels il faut ajouter la dégradation des conditions économiques et sociales des Algériens. C'est cette aggravation qui rend peut-être encore plus difficile la compréhension de ce qui se passe en Algérie.

Les militants du MRAP sont particulièrement attentifs à cette situation générée par les crimes et les attentats commis au nom de l'Islam. Ce contexte constitue un encouragement au racisme anti-algérien et par extension anti-maghrébin par l'équation qu'elle sous-tend trop souvent : arabe = maghrébin = islamiste = intégriste = terroriste. Les initiatives locales du Mouvement concernant le drame algérien sont nombreuses. Les informations qui suivent ne sont pas exhaustives, mais elles donnent un aperçu des activités réalisées.

**En novembre 1993, à Limoges**, l'avocat du MRAP a obtenu du tribunal administratif l'annulation d'un arrêté de reconduite à la frontière pris par le préfet de la Creuse à l'encontre d'un Algérien arabe catholique. L'OFPPA a été saisi du dossier.

**En octobre 1993, à Grenoble** et quelques mois plus tard dans le Nord et à Brest, mobilisation du MRAP qui a rassemblé des centaines de signatures de personnalités pour s'opposer aux menaces d'expulsion vers l'Algérie visant trois femmes. Zorah, Zholia et Mme Mebani refusent la soumission et l'humiliation qui leur sont imposées; elles ont gagné le droit de séjourner régulièrement en France.

**Le 2 novembre à Roissy-en-Brie**, le comité a accueilli l'écrivain Rachid Mimouni: une contribution à la défense de la pensée et des intellectuels menacés.

**Le 10 décembre**, Rachid Boudjedra était à Agen, invité par le MRAP. Cet écrivain, bien connu en France a raconté son rêve: «un régime républicain, laïque et démocratique en Algérie». A la sortie, des policiers l'attendaient...pour le protéger.

**En janvier 1994 à Menton**, le comité organise une conférence-débat «Sociétés en crise et montée des intégrismes» par A. Hafidi, chercheur à l'EHEP et diffuse un dossier «L'Algérie face à la montée intégriste». Ce

dossier, toujours disponible, a pour but de répondre au simplisme et à la démagogie qui attisent de façon sournoise les préjugés racistes.

**En mars 1994 à Brest** : «Nous ne pouvons pas rester immobiles devant la tragédie que vit aujourd'hui le peuple algérien... Notre solidarité envers tous les Algériens et les Algériennes, attachés à la démocratie et menacés en Algérie, hommes et femmes de progrès, doit s'affirmer avec force» déclarent les premiers signataires du Livre Blanc. Cet appel est soutenu par des syndicats, partis politiques et associations.

**Avril 1994 à Nancy** le MRAP participe à la constitution d'un comité local de soutien aux intellectuels algériens. P. Bourdieu a animé leur première réunion à la Faculté de Lettres. A **Marseille** un collectif de soutien à l'Algérie démocratique est constitué. Ils briseront le silence par leurs témoignages et les signatures qui seront recueillies «pour soutenir les femmes algériennes en lutte contre le terrorisme intégriste».

A **Perpignan**, le 22 avril, soirée de solidarité avec le peuple algérien. Jean-Jacques Kirkyacharian, membre de la Présidence du MRAP, à travers un exposé précis, a fait émerger dans son auditoire des questions sur le fond et l'origine de la situation en Algérie.

**Le 17 juin, à Pantin**, des femmes algériennes ont témoigné avec force et émotion des massacres qui ont cours dans leur pays, au nom de l'intégrisme. Cette rencontre-débat a été précédée de la projection du film de la marche des femmes algériennes le 22 mars dernier.

**Juin 1994 en Isère, à Saint-Martin d'Hères**, les nombreuses associations locales réaffirment leur soutien à la démocratie algérienne et contre l'intolérance sous toutes ses formes en organisant une soirée-cabaret sur l'Algérie avec près de 250 personnes.

A **Villefontaine**, en Nord Isère, une centaine de personnes se sont déplacées pour participer à une conférence-débat sur l'Algérie organisée par le comité de **Bourgoin-Jallieu**. Interventions d'A. Ferguane, maître de conférences à Grenoble, Jean-Jacques Kirkyacharian, membre de la Présidence du MRAP et une militante du RISFA (Réseau International de Solidarité avec les Femmes Algériennes) dont nous ne citerons pas le nom pour des raisons de sécurité.

En conclusion, nous ne pouvons passer sous silence les nombreuses sollicitations auprès de nos permanences d'accueil juridique. Ils sont des dizaines d'Algériens et d'Algériennes menacés qui ont quitté l'Algérie et qui souhaitent se voir attribuer un titre de séjour provisoire renouvelable leur permettant d'avoir une vie décente et de travailler en France.

*Norbert Haddad*

# BILAN D'UN VOYAGE INACHEVÉ

L'exposition du MRAP sur les préjugés racistes a connu un réel succès. Norbert Haddad présente ici un bref panorama du voyage de cet outil pédagogique à travers la France. Un voyage qui se poursuit.

Tout au long de l'année scolaire écoulée, les initiatives organisées par nos comités avec, comme support l'exposition, ont eu le souci d'inscrire dans chaque lieu où elle a été présentée des objectifs éducatifs et pédagogiques visant la critique des préjugés racistes. Si le racisme, comme l'écrivait J.L. Borgès, est «une pédagogie de la haine», il revient à l'école d'être un barrage efficace contre la bêtise et la haine et d'y substituer une pédagogie de la tolérance. La seule gestion des méfaits du racisme ne suffit pas. Dans le cadre des activités de prévention, le MRAP a une triple mission : assurer une information régulière de l'opinion publique sur l'évolution des phénomènes de racisme; organiser des campagnes d'éducation à la citoyenneté et à la tolérance en direction de l'ensemble de la population tout en les adaptant aux différents groupes concernés, coordonner les actions de prévention et d'éducation contre les préjugés et les stéréotypes racistes conduits par les différents partenaires publics ou privés.

Aussi, l'exposition est-elle un outil pédagogique par excellence que le MRAP a réalisé pour aider les établissements scolaires à remplir efficacement leur mission. L'école laïque, parce qu'elle permet la rencontre de tous les jeunes sans distinction (origines sociales, opinions religieuses, philosophiques) est le lieu tout désigné de la prévention du racisme par l'éducation. Cette enquête-bilan n'a pas la prétention d'être exhaustive; j'ai seulement tenté, à l'aide de quelques exemples, de donner une idée de ce qui existe, de faire des suggestions aux enseignants et aux éducateurs, et, je l'espère, d'ouvrir la discussion.

## EN JANVIER

«L'objectif est de donner aux jeunes les moyens de les informer, d'acquérir des connais-

sances et non pas des slogans pour qu'ils puissent faire leur choix eux-mêmes» car l'ignorance est selon Rabelais «la mère de tous les maux» a expliqué un responsable du Mouvement lors de l'inauguration de l'exposition à l'Espace Aragon à Longjumeau en présence des élus locaux, des enseignants et des militants du MRAP. Pour combattre la violence, les idées et les actes racistes, le comité de Rouen a présenté l'exposition dans la région une semaine en janvier et deux semaines en mai. Le but de la démonstration : ouvrir le dialogue et amener les jeunes à remettre en question les idées préconçues. Une étude pédagogique pour démanteler préjugés et stéréotypes.

Semaine de sensibilisation aux Droits de l'Homme au Lycée J.E. Marey à Saint-Denis, par la présentation de l'exposition et l'organisation de deux tables rondes. «La manifestation et la répression du 17 octobre 1961», «Comment lutter pour les Droits de l'Homme aujourd'hui?» participation du MRAP et de nombreuses associations.

Avec le concours du comité Paris-XXème, elle a été présentée pendant deux semaines dans les lycées. Avec celui du comité de Grenoble, elle a été exposée pendant quinze jours au CRDP. Un questionnaire a été envoyé dans tous les établissements scolaires pour réfléchir et mettre en place des actions sur les thèmes du racisme et de l'éducation à la citoyenneté.

## EN FÉVRIER

Les trois exemplaires de l'exposition ont circulé de Saint-Denis à Choisy-le-Roi en passant par Besançon, Toulouse et Fougères. A Fougères, dans les jours précédant la rencontre avec des responsables du MRAP, l'exposition a été installée dans les CDI des collèges. Le débat a eu lieu avec tous les élèves de quatrième et de troisième. Les questions

ont été nombreuses qui ont abordé différents aspects du racisme en France et dans le monde. Une belle et bonne discussion «d'éducation civique».

## EN MARS

«Le racisme est, malheureusement, une réalité historique et actuelle. Nous connaissons les dégâts monstrueux qu'il a entraînés; nous constatons les déséquilibres qu'il introduit dans les mentalités et les comportements du fait d'un contexte de crise générale» a déclaré le président du comité de Poitiers, ville où l'exposition a été présentée pendant deux semaines. Deux semaines durant lesquelles les classes de la quatrième à la terminale ont réfléchi sur ce thème avec, à la main, un guide questionnaire sur l'exposition.

«Offrons le monde aux enfants. Ils y planteront des arbres immortels» Nazim Hikmet. Ces vers figurent en exergue du recueil des textes et poèmes écrits par les élèves de l'école Lacépède et du collège Robespierre d'Épinay-sur-Seine lors de la présentation pendant une semaine de l'exposition. Participation à la 9ème Semaine Nationale d'Éducation contre le racisme en baladant l'exposition dans des lycées et collèges parisiens, à Sens et Noisy-le-Sec en région parisienne.

## EN AVRIL

L'exposition est dans le Nord. Un journaliste écrit à son propos : «la volonté des créateurs est de faciliter au maximum la compréhension du public ciblé, les jeunes en âge scolaire. Ainsi des démonstrations a priori rébarbatives seront présentées de manière amusante et ludique avec le parti pris de l'étonnement». Le dossier couleur de l'exposition, une réduction des panneaux, a été envoyé à une centaine d'établissements de la région. Elle a

circulé du Centre Municipal Art et Loisir de Valenciennes à Calais en passant par une présentation dans les locaux du SPF à Lille. A son retour, elle a été installée au Lycée H. Berlioz à Vincennes. A Marmande, sa présentation était un peu plus particulière. Ce sont les élèves du Primaire au lycée qui sont venus à l'Espace Expo pour la voir et rencontrer un de ses concepteurs lors du Forum de la Fraternité.

## EN MAI ET JUIN

L'exposition a été présentée dans le département d'Eure et Loir pendant cinq semaines. Les membres de la cellule départementale de lutte contre le racisme l'ont découverte lors d'une visite avec le Préfet, ainsi que les usagers de la Bibliothèque de la Madeleine. Elle a ensuite circulé au Lycée Fulbert, au collège Jean Moulin, à l'école du , à l'IUFM, au Collège Charles Péguy, aux Collèges de Mainvilliers, Lucé, Gallardon et Nogent-le-Roi. Une conférence de presse avec la participation d'enseignants a été tenue au Forum La Madeleine. A Belfort, l'exposition a été inaugurée par moi-même et Hubert Lallemand, président du comité. Cette initiative fut la dernière activité menée par notre ami Hubert qui décédait quelques semaines plus tard. Une expérience originale a été conduite par Radio France Belfort. Les propos d'un micro-trottoir sur les préjugés racistes étaient réfutés en direct sur l'antenne par les militants du MRAP. L'efficacité du «bouche à oreille» est bien connue. Ce sont des dizaines et certainement des centaines de personnes qui ont pu voir cette exposition. Bien plus qu'une simple sensibilisation, ce fut un véritable travail d'éducation. L'occasion de poser les vraies questions et surtout d'y répondre.

Norbert Haddad

# POUSSIÈRES D'ÉTOILE, POUSSIÈRES D'EMPIRE

Pour les enfants de l'ex-empire colonial français le droit français statue en fonction des «intérêts supérieurs de la nation». Nathalie Vitel rappelle brièvement quelques anciennes et nouvelles données du droit de la nationalité. Dans notre prochain numéro : la réintégration et les délits qui excluent les jeunes nés en France de l'acquisition de la nationalité française.

Sur quels principes se base le droit pour traiter à part les ressortissants des ex-colonies françaises?

Le droit de la nationalité jusqu'à la réforme issue de la loi du 22 juillet 1993, ne se fondait pas sur des principes à proprement parler mais plutôt sur des considérations d'ordre historique et social pour justifier l'existence d'un dispositif spécifique à l'égard des ressortissants des anciennes colonies françaises, nés Français sous le «statut de l'Indigénat». Une procédure spéciale de réintégration leur était ouverte qui leur conférait le droit de recouvrer la nationalité française par simple déclaration, dès lors qu'ils avaient fixé leur domicile en France. Le déclarant devait toutefois demander l'autorisation au Ministre des naturalisations mais elle ne pouvait être refusée que pour indignité ou défaut d'assimilation. Leurs enfants nés en France (métropolitaine ou DOM) bénéficiaient également d'un régime dérogatoire, en devenant Français dès leur naissance automatiquement, par application de la règle du «double droit du sol» qui déclarait Français, «l'enfant né en France d'un parent étranger qui lui-même y est né». Ces privilèges répondaient à différentes préoccupations plus pragmatiques que philosophiques, dont notamment le souci de ne pas voir se développer sur le territoire des communautés étrangères soudées et susceptible de menacer l'unité du pays.

Exemple : L'enfant né en France de parents ressortissants camerounais, nés avant l'indépendance

Le Cameroun est un ancien territoire sous mandat de la société des Nations, confirmé par l'ONU jusqu'à la date de son indépendance le 01/01/1960. L'enfant ne pouvait se prévaloir de l'application du double droit du sol. Avant la réforme, il devenait néanmoins automatiquement Français à sa majorité. Les parents pouvaient solliciter la nationalité française leur enfant cours de sa minorité en justifiant de leur résidence habituelle et régulière en France durant les 5 années qui précédaient leur demande. Avec la réforme, l'enfant devra manifester sa volonté d'être Français entre de 16 et 21 ans. Cette disposition s'applique aux enfants nés avant le 01/01/1994, qui n'ont pas acquis précédemment la nationalité française, ainsi qu'aux enfants nés après le 01/01/1994 (date d'entrée en vigueur de la disposition). Règles identiques

pression de ces dispositions particulières vise à faire obstacle à l'installation durable d'étrangers en France.

Le statut de «l'ex-colonie» (territoire, département, protectorat) influait-il sur les règles de l'acquisition de la nationalité française?

Oui, car n'étaient français par la naissance que les ressortissants nés sur un ancien territoire d'outre mer ou dans un département français. La naissance sur un territoire sous protectorat ou tutelle ne conférait pas la nationalité française. De sorte que l'application de la règle du double droit du sol ne s'appliquait qu'aux enfants nés en France de parents nés dans un territoire d'outre mer ou dans un département de la République.

Exemple : L'enfant né en France de parents ressortissants camerounais, nés avant l'indépendance

Le Cameroun est un ancien territoire sous mandat de la société des Nations, confirmé par l'ONU jusqu'à la date de son indépendance le 01/01/1960. L'enfant ne pouvait se prévaloir de l'application du double droit du sol. Avant la réforme, il devenait néanmoins automatiquement Français à sa majorité. Les parents pouvaient solliciter la nationalité française leur enfant cours de sa minorité en justifiant de leur résidence habituelle et régulière en France durant les 5 années qui précédaient leur demande. Avec la réforme, l'enfant devra manifester sa volonté d'être Français entre de 16 et 21 ans. Cette disposition s'applique aux enfants nés avant le 01/01/1994, qui n'ont pas acquis précédemment la nationalité française, ainsi qu'aux enfants nés après le 01/01/1994 (date d'entrée en vigueur de la disposition). Règles identiques

pour les enfants tunisiens et marocains dont les pays d'origine étaient des protectorats.

Exemple : L'enfant né de parents nés en Algérie française (avant juillet 1962)

Il faut distinguer selon la date de naissance de l'enfant:

-L'enfant né en France avant le 01/01/1963 n'est pas nécessairement Français. Il a suivi le sort de ses parents, et peut être devenu Algérien si ses parents le sont devenus au moment de l'Indépendance.

-L'enfant né en France après le 01/01/63 et avant le 01/01/1994 est Français dès sa naissance, quand bien même ses parents seraient devenus Algériens au moment de l'Indépendance. Ceci par application de la règle du double droit du sol.

-L'enfant né en France après le 01/01/1994, est Français depuis sa naissance dès lors que ses parents résidaient en France dans les 5 ans précédant sa naissance (supra). Dans le cas contraire, il prend la nationalité de ses parents et ne pourra devenir français qu'entre l'âge de 16 et 21 ans s'il en manifeste la volonté.

Exemple : L'enfant né en France de parents vietnamiens nés avant la création de l'Etat du Vietnam

L'indépendance du Vietnam date du 16/08/1955, mais depuis le 01/06/1949, l'Etat était considéré par la France comme territoire étranger. Avant cette date, il constituait une région de l'Indochine Française comprenant les provinces de l'Annam, la Cochinchine, le Tonkin et les anciennes villes colonies de Haïphong, Hanoï et Tourane. Ces provinces ne bénéficiaient pas toutes du même régime juridique. Les Provinces d'Annam et du Tonkin avaient le statut de

protectorat. La naissance sur ce territoire ne conférait pas la nationalité. Même règles que pour l'enfant du ressortissant camerounais ou tunisien.

En revanche, les enfants nés en France de parents originaires des autres provinces indochinoises, il y a lieu de distinguer selon la date de naissance de l'enfant:

-Avant le 01/01/1994: l'enfant est né Français  
-Après le 01/01/1994: l'enfant est vietnamien et ne pourra devenir français qu'en manifestant sa volonté de le devenir entre l'âge de 16 et 21 ans.

A qui s'applique aujourd'hui la manifestation de la volonté?

1- à tous les enfants nés en France après le 01/01/1994 de parents nés sur les anciens territoire d'outre mer,

2- aux enfants nés en France avant le 01/01/1994 de parents étrangers nés à l'étranger (protectorats et territoires sous tutelle inclus) et qui ne sont pas devenus Français avant l'entrée en vigueur de la loi (le 23/07/1993).

Rappel 1 : sont devenus Français automatiquement, avant l'entrée en vigueur de la loi, les enfants nés en France ayant atteint l'âge de 18 ans (avant le 23/07/1993) et ceux dont les parents en avaient fait la demande pendant leur minorité, en justifiant résider sur le territoire depuis au moins 5 ans.

Rappel 2 : La règle du double droit du sol a été maintenue pour les enfants nés en France de parents nés sur un ancien département français. Par conséquent les enfants d'Algériens nés en France après le 01/01/1994 sont français dès leur naissance à la condition impérative que leurs parents aient eu leur résidence habituelle et régulière en France dans les 5 années qui précédaient leur naissance.

Nathalie Vitel

# IL Y A UN AN LES ACCORDS

*A l'occasion du premier anniversaire des premiers accords entre Israël et l'OLP,*

*Jean-Jacques kirkyacharian, membre de la présidence du MRAP, chargé des questions internationales, dresse un tableau des espoirs et des écueils qu'ils dévoilent.*

Bosnie, Angola, Soudan, Sri-Lanka, Kurdistan, Chypre, Algérie et tant d'autres lieux de notre souci... tant de guerres oubliées... Parlant avec beaucoup de gens, dans le MRAP et au dehors, je mesure le découragement qui gagne au sujet de ce monde anarchique et sanglant. Mais j'entends dire aussi souvent : heureusement qu'il y a l'Afrique du Sud, la Palestine, et depuis peu, l'Irlande du Nord.

L'histoire marche par à coups et comme disaient certains qu'on ne cite plus guère, elle est marquée par l'inégalité de développement. Ce qui vaut sur le plan de l'économie mondiale est vrai aussi du point de vue de la démocratie et des droits de l'homme. Il est possible que l'accord d'Oslo-Washington entre l'OLP et Israël constitue un véritable décrochage, mais il faut y regarder d'un peu près.

## 13 SEPTEMBRE 93 13 SEPTEMBRE 94

Il rappelle que l'accord de septembre 93 était en réalité une déclaration de principes ouvrant la voie à de vraies négociations dont le contenu était à peine esquissé. Il faut aussi rappeler que la première mise en application prévue pour le 13 décembre n'a eu lieu en définitive que le 16 mai 94 au travers d'une négociation très difficile marquée par la résistance acharnée de la droite et de l'extrême droite israéliennes dont le paroxysme est atteint à Hébron le 25 février. Ce massacre n'est pas l'oeuvre d'un fasciste isolé, mais témoigne hélas de la menace que font peser un certain nombre de colons armés, d'une OAS faisant tout échouer dans le sang.

On dit : les opposants au processus de paix sont des deux côtés; ce n'est pas faux; le phénomène «ultra» n'est pas propre à Israël; mais les données ne sont pas d'égale importance. Il y a d'un côté des groupes assez isolés et quelques individus commettant ça et là des crimes, de l'autre, l'armée d'occupation (qui demeure en Cisjordanie sauf Jéricho) et les 300.000 colons israéliens groupés en deux cents colonies, toutes armées, et dont beaucoup se réclament de l'intégrisme : cela fait vraiment beaucoup de moyens de pression sur la population palestinienne. Et cette population veut des changements rapides dans sa vie quotidienne, visibles à l'oeil nu.

Pour ce qui concerne les prisonniers, un assez grand nombre ont été libérés; mais ceux qui ne sont ni de Gaza ni de Jéricho demeurent, pour le moment, confinés dans les zones d'administration provisoire palestinienne et s'ajoutent donc aux sans travail et aux mal-logés déjà si nombreux.

Pour ne donner qu'un chiffre sûr : 32 prisonnières ont été libérées, il en reste 33, dont plusieurs sont malades, dans la prison de Haaharon. («Nous comptons sur vous pour intensifier votre campagne de solidarité», écrit Mayada Abassi, de l'Union Générale des Femmes Palestiniennes). Rien de tout cela ne contribue au mûrissement du processus de paix.

## L'ACCORD DU CAIRE (4 MAI 94)

Je citerai ici le chapeau du recueil «Dossiers et Documents» du Monde : «De la même manière qu'il garantit à Israël un droit de tri des candidats policiers palestiniens, l'accord du Caire définit la limite de la liberté de mouvement des Palestiniens. Il met aussi sous carcan les pouvoirs palestiniens dans le domaine des affaires civiles et légales.»

Beaucoup de Palestiniens et beaucoup d'observateurs internationaux sont perplexes et c'est compréhensible. Yasser Arafat se serait-il fait piéger? Chaque fois qu'on négocie les termes d'un marché, on risque de perdre gros. Il n'y a que les manuels d'économie politique libérale pour feindre de croire à la réalité d'échanges réellement égaux. Sans m'immiscer dans les affaires intérieures des Palestiniens, il me semble qu'on peut dire ceci : la stratégie de l'OLP est fondée sur le pari de l'irréversibilité du mouvement amorcé; tout ce qui, dans un secteur donné, confirme la souveraineté palestinienne, produit l'Etat palestinien dans les faits.

Tout le monde sait bien que le temps historique engendre toujours autre chose que ce que prévoyaient les programmes les mieux élaborés. Et par exemple l'occupation de la Palestine après la guerre des Six Jours a engendré autre chose que ce que les Israéliens en attendaient (la «solution jordanienne»). Les choses ont inexorablement tourné autrement (à travers bien des tragédies sans doute). Plus les Israéliens se sont accrochés à l'occupation, plus le fait palestinien est devenu incontournable. On sait que les

Israéliens n'ont pas été les seuls à grimacer devant cette évolution. On se rappelle l'ultime démarche, dérisoire, de la Jordanie renonçant à sa souveraineté sur les territoires occupés, ce qui supprimait les salaires des fonctionnaires ainsi que les services auxquels ils correspondaient pour la population.

La réponse palestinienne a été extraordinaire, ce fut l'Intifada, l'insurrection contre les pouvoirs qui encadraient la population et le renforcement des pouvoirs locaux qui s'étaient mis en place peu à peu, nouveau type de pouvoir que la force des choses rendait obligatoirement autogestionnaire.

Il y a bien dû y avoir dans l'OLP elle-même des gens qui ne s'attendaient pas à cette transformation; c'est à tout cela qu'il faut penser pour comprendre les divergences dont la presse fait état tous les jours et qui ressemblent pas mal à ce qui s'est passé entre De Gaulle et la Résistance intérieure française. Et malgré tout ce qu'on dit et écrit sur cette période de la Libération, il est clair que le gouvernement provisoire a accepté pour l'essentiel le programme du Conseil National de la Résistance pourtant conçu un peu en dehors de lui. Même les décisions les plus contraignantes de l'accord du Caire pourraient donc stimuler une démocratisation de la vie politique et sociale des Palestiniens. C'est en tout cas ce que souhaitent ardemment tous les amis de ce peuple, en particulier les adhérents du MRAP.

## DERNIERS DEVELOPPEMENTS

En août, le gouvernement israélien a concédé à l'autorité palestinienne des droits importants: tourisme, santé, écoles, perception des impôts directs. Ce sont bien là les attributs d'un Etat. Même la question des timbres-poste, l'obligation d'utiliser l'expression «autorité palestinienne» peut être interprétée comme soulignant le caractère provisoire de l'autorité qui les émet. Le problème de l'émission de la monnaie et de la circulation des monnaies est évidemment plus difficile. Ici on rencontre l'économie, et ce n'est pas rien. L'intendance suivra-t-elle? Le problème économique, c'est le problème social, et il est aigu. Ici encore, l'évolution des choses dépendra de l'issue d'un pari et même de plusieurs. Sans même évoquer le rêve (lointain et d'essence israélienne) d'un

marché commun à quatre ou à cinq, il faut que l'économie palestinienne connaisse un très fort développement dans les prochaines années.

Telle qu'elle est, la Palestine n'est pas en mesure de répondre à elle seule aux besoins de sa population: empire ottoman, mandat britannique, guerres et occupation, le retard est sévère. La seule richesse tangible, c'est la population et son niveau élevé de formation : c'est ce qui explique que malgré les faiblesses insignes de l'infrastructure hospitalière, la situation de la population au point de vue sanitaire ne soit pas désastreuse(1).

L'aide internationale promise est donc essentielle, mais elle tarde terriblement à venir. L'argent va à l'argent, et pour le moment il n'y a pas d'économie palestinienne. Cependant, l'agriculture pourrait connaître un succès réel du point de vue commercial: ce que les Israéliens ont pu faire grâce aux capitaux qu'ils ont collectés, les Palestiniens pourraient le réaliser, mais il faudrait préalablement que cette injustice extraordinaire de la répartition de l'eau soit effacée.

L'artisanat et le tourisme offrent des ressources immédiates non négligeables, mais ne peuvent mettre fin au chômage qui touche à Gaza plus de 50% de la population active.

La seule issue est dans le développement à caractère social : l'éradication de la misère à Gaza par la construction de logements qui mettraient fin aux bidonvilles, cela représenterait des emplois, des techniques, des richesses. Même chose pour tout ce qui est construction et création d'infrastructures. Cela suppose évidemment des capitaux qui, pour le moment, n'existent pas. Ce n'est pas qu'on en manque dans le monde arabe ou en Occident.

Evidemment, même après la déroute du monde communiste et apparenté, les dictatures capitalistes arabes ne sont pas chaudes à l'égard d'une Palestine dans laquelle les composantes de gauche et laïques sont importantes à la base et au sommet. L'Occident peut aborder les choses avec plus de recul et de sérieux. La France en particulier a tout à gagner au développement d'une Palestine prospère et d'esprit républicain. Il n'est pas exclu que cette considération l'emporte sur les autres, mais ici cela dépend un peu de nous.

## SOLIDARITE

La tâche qui nous incombe en fonction de la définition même de notre Mouvement est loin d'être achevée. La solidarité avec les Palestiniens et la Palestine ne doit pas se relâcher. Les comités du MRAP doivent

noeud gordien, pour parler comme les Grecs, le Schibboleth, pour parler comme la Bible.

La paix est d'ailleurs un effort constant et sans limites, les formules ne la définissent jamais. Certes, nous pensons tous : la paix maintenant! deux peuples, deux Etats! Intifada vaincra! mais ce n'est pas assez.

Il nous faut inventer ce qui, de la part de nos concitoyens, contribuera à donner sens à ces formules, de telle sorte qu'un avenir aux formes imprévues prenne corps et justifie tout ce qui a porté l'espoir des amis de la paix et de la fraternité en Israël et en Palestine.

*Jean-Jacques Kirkyacharian*

(1) Voir le rapport de Médecins du Monde sur le massacre d'Hébron, rédigé par le Dr Pihadier et Marilyn Notari

## MEMOIRE DU FUTUR

On ne parle pas de corde dans la maison d'un pendu. Il est du plus mauvais goût, en France, d'évoquer les injustices et les crimes inhérents à la colonisation, plus encore d'en souligner le rôle décisif dans la politique des gouvernements de la République, toutes nuances confondues. Yves Benot en a le courage avec un livre au titre significatif : **Massacres coloniaux. 1944-1950 : la IV<sup>ème</sup> République et la mise au pas des colonies françaises** (1). Il ne s'agit pourtant pas d'un pamphlet ou d'une philippique : c'est l'oeuvre d'un historien scrupuleux, qui décortique les faits, étudie les situations dans leurs multiples aspects, confronte les points de vues, en se gardant des dogmes, sans autre passion que celle de la vérité, avec pour seul parti-pris la solidarité humaine.

Son propos offre d'autant plus d'intérêt qu'il concerne une période proche, où les lecteurs disposent de bien des repères. Les tueries de Rabat et de Fès (janvier-février 1944), de Sétif (mai-juin 1945), de Haïphong (décembre 1946), de Madagascar (1947-1948), de Casablanca (1947), de Côte d'Ivoire (1949-1950), d'ampleur inégale mais pareillement motivées, témoignent d'une féroce volonté de maintenir par tous les moyens, des avantages économiques et stratégiques usurpés déjà au prix de la violence et du sang. Les proclamations relatives aux droits de l'Homme et à l'émancipation des peuples, universellement prodiguées lors de la victoire sur le nazisme, ne s'appliquent pas plus qu'avant dans les colonies. Ces manquements cyniques trouvent leur justification au travers du racisme qui imprègne l'idéologie officielle. En Métropole, de graves atteintes à la démocratie en découlent, sans parler de la perversion des valeurs morales.

On ne peut comprendre vraiment ce qui se passe aujourd'hui au Maghreb, en Afrique Noire ou dans la péninsule indochinoise, si l'on oublie la domination, l'oppression, les répressions qui ont précédé, retardé, puis perverti en profondeur les indépendances si chèrement conquises. Il est vrai qu'après les brèves années considérées, d'autres événements, aussi terribles, surviendront : la guerre française au Vietnam, celle d'Algérie lui succède... Les mêmes causes produisent les mêmes effets, tandis qu'en fonction des circonstances, des expériences nouvelles se font jour, brutales ou subtiles, pour assujettir et manipuler les peuples. Aussi, faut-il souhaiter qu'Yves Benot prolonge dans le temps son travail éclairant de recherche et d'analyse. Jusqu'au drame récent du Rwanda. Pour le moment. Un jour viendra, sans doute, où ce passé sera franchement débattu, comme aujourd'hui Vichy après un demi siècle.

*Albert Lévy*

(1) Ed. La Découverte. Préface de François Maspéro

## DECLARATION DU BUREAU NATIONAL DU MRAP

Après les récentes déclarations du Président de la République, le bureau national du MRAP estime de son devoir de faire la mise au point suivante:

Sans revenir sur les péripéties de sa jeunesse, sa surprenante ignorance de la politique antisémite du gouvernement de Vichy et du rôle de Bousquet dans la grande rafle du Vel'd'Hiv nous ne pouvons être que choqués par ses affirmations concernant la lenteur des procédures judiciaires vis à vis des auteurs de crimes contre l'humanité français. Nous condamnons toutes les dispositions visant à soustraire de la mémoire ce que fut la barbarie de l'Etat Français de 1940 à 1944

Cinquante ans plus tard c'est cette politique de la mémoire courte qui voudrait permettre d'oublier Vichy au risque d'accroître le retour du racisme et de l'antisémitisme. Cinquante ans plus tard c'est au nom de la «réconciliation» ou d'un lâche soulagement que certains anciens collaborateurs n'ont pas encore été jugés.

Cinquante ans plus tard c'est au nom de la «réconciliation» des Français que l'oubli de Vichy a été l'un des facteurs de la montée sans précédent de la peste brune pour laquelle les chambres à gaz constituent un «détail» de l'histoire et pour laquelle les travailleurs immigrés, comme jadis leurs frères juifs jouent le rôle douloureux de «boucs-émissaires».

Même si la paix civile est indispensable dans une démocratie, notre pays doit assumer son histoire y compris celle de ses heures les moins glorieuses. Cela nécessite l'affrontement courageux de la vérité ; les leçons que l'on pourra en tirer aideront à nous préserver de la haine et de l'exclusion.

Au nom de cette vérité continuons d'exiger le procès de Papon ancien préfet de la Gironde sous le gouvernement de Vichy.

Au nom de cette vérité exigeons l'enseignement de cette période dans les programmes scolaires.

PARIS, le 17/09/1994

### HOMMAGE A HUBERT LALLEMAND

Hubert Lallemand vient de nous quitter. Que de fois as-tu évoqué la consonance de ton nom pour expliquer ton engagement? «L'esprit de clocher» disais-tu lors de mon récent passage à Belfort est aussi une forme de racisme. Tu es et tu resteras pour ceux qui t'ont connu l'exemple du militant fidèle par-delà la maladie et les handicaps.

Hubert Lallemand avait 20 ans lorsqu'il fut déporté à Dachau, dans le bloc 26, réservé aux ecclésiastiques ou à ceux qui s'apprêtaient à le devenir. Ordonné prêtre en 1950, toute sa vie, il fut un humaniste vrai, un juste parmi les justes, un exemple.

Hubert fut aussi le témoin vivant de la mémoire de ses camarades de déportation.

Je perds un ami et le MRAP un compagnon de valeur. En lui, nous avons perdu un ami chaleureux, enthousiaste et plein d'humour, ont écrit les militants de Belfort.

Norbert Haddad  
Secrétaire National

### COLLOQUE UNE AFFAIRE DREYFUS EST-ELLE ENCORE POSSIBLE AUJOURD'HUI?

Au moment où ce numéro est fabriqué, le colloque au Sénat est activement préparé par la Commission antisémitisme et néonazisme et le siège du MRAP. Y participent : Annie Lamarre, historienne, Henri Alleg, écrivain, Albert Lévy, ex-secrétaire général du MRAP, Clément Weil Reynal, journaliste à France 3, Pierre Mairat, avocat et Mouloud Aounit, secrétaire général.

Le colloque est présidé par Pierre Krausz, professeur d'Université et membre du Bureau national. Compte rendu dans notre prochaine livraison.

### Différences

89, rue Oberkampf  
75543 Paris Cedex 11  
Tél. : 48 06 88 00  
Télécopie : 48 06 88 01

•  
**Directeur de la publication**  
Mouloud Aounit

•  
**Gérant bénévole**  
Martial Le Nanecq

•  
**Rédactrice en chef**  
Cherifa Benabdessadok

•  
**Administration - gestion**  
Patricia Jouhannet

•  
**Abonnements**  
Isabel Dos Martires  
120 F pour 11 numéros/an  
12 F le numéro

•  
**Mise en page**  
Arco - Tél. : 48 50 18 11

•  
**Impression**  
Montligeon  
Tél. : 33 85 80 00

•  
**Commission paritaire**  
n° 63634 ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1992-10